

Le père de mon enfant: UN HOMME DANGEREUX

Par **leyla**, le **30/08/2015** à **10:14**

bonjour mon enfant souffre moralement et psychologiquement, en 7 ans et demi de divorce (l'age de mon fils), Mr a récupéré pour héberger chez lui que 3 fois et a apporter notre fils SOUILLER, MALADE ET SENTAIT MAUVAIS (j'ai des témoins qui on tout vu), il ne veut plus prendre responsable de notre enfant car il dit qu'il travail et ne paie plus la pension alimentaire depuis Avril. Quand le père ne vient pas rendre visite, mon fils nous en veux et dit que son père et un monstre et je dit que non c'est ton père ([s]en aucun cas nous avons refuser la visite ou pour qu'il récupérer son fils[s])... Mr a du temps et de l'argent pour: aller en vacances a l'étranger et se faire des implant de cheveux, mais pas de temps pour notre enfant et pas augmentation pension alimentaire sachant qu'il a une entreprise qui a fait la une des journaux et gagne très bien sa vie...

Mr EST UN HOMME DANGEREUX CAR;

- Il a fait de la prison pour avoir poignarder a coup de couteau un homme!
- Au lieu de voire notre fils, il est venu récupérer le livret de famille j'étais toute seule à la maison, j'ai eu très peur je suis aller dans ma chambre pour lui donner le livret de famille il ma suivie a fermer la porte de la chambre avec un grand sourire je cru qu'il allait me faire du mal.
- A voulut enlever notre fils
- Nous a appeler entre 1 h et 1h30 du matin pour entendre la vois de notre fils et le réveiller
- Magouille avec les impôts et la préfecture usure pateur d'identiter

Mon avocat a demander que les amie, la famille et toute connaissance de longue date d'écrire des attestations sur l'honneur que monsieur ne vient pas récupéré notre enfant pendant les vacances toute une année car c'est personne nous rende visite surtout beaucoup plus en été. Un procès va commencer en septembre. J'ai demander a mon avocat qu'il ne puisse plus héberger notre fils car sa fait 7 ans que j'ai attendu qu'il fasse correctement son rôle de père

Que risque Mr ou Moi? Est ce qu'il peut faire de la prison et quel son les codes pénales? que dois je faire pour la psychologie de mon enfant si Mr fais de la prison car mon fils risque de ne plus voir son père. Si mon enfant souffre a me fera très de le voir dans cette état :

Par **abandon2famille**, le **30/08/2015** à **18:28**

Bonjour,

en France le non-exercice des DVH (droits de visite) n'est pas sanctionné. Donc sur ce point M. ne risque rien.

En revanche, avez vous porté plainte pour abandon de famille (non-paiement de la pension alimentaire)? Si il reste 2 mois et un jour sans régler l'ensemble des sommes dues, vous pouvez porter plainte (prenez rdv avec le/la référent/e violences conjugales du commissariat ou de la gendarmerie).

Une condamnation pour abandon de famille protège votre enfant si jamais votre ex, plus tard, lui réclame à son tour de le prendre en charge dans son grand âge.

Vous pouvez aussi demander au juge des affaires familiales de suspendre son autorité parentale et/ou organiser les DVH dans des lieux de rencontre (ou les supprimer totalement).

Votre ex, sauf dans des cas très rare ne risque pas du tout la prison. Sachez que sur les centaines de milliers de cas de pensions impayées, seuls 4000 condamnations/an dont env. 600 à de la prison ferme (souvent des multirécidivistes ou avec circonstances aggravantes.)

Par leyla, le 31/08/2015 à 15:28

J'ai déjà porter plainte pour abandon de famille et aussi pour avoir essayé d'enlèvement de notre fils et pour avoir pris le livret de famille j'ai porter plain une semaine plus tard car j'étais sous le choc. Pour nous avoir fait voire de toute les couleurs est ce que je peu demander des dommages et intérêts. J'ai oublié de préciser qu'il a voulu frappé moi, ma grand-mère et ma mère a la maison les voisins on tout entendu